

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 1er AVRIL 2025

Convocation en date du 26 mars 2025,
Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2025025

Objet : Compte-rendu des
décisions prises par le Président
dans le cadre de ses délégations

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. Gérard BRANCHY

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	34
Pour	34
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU -
Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan GINDRE – Mireille
MORNAY - Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Benjamin
RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS - Elisabeth LAROCHE
- Vincent MANCOUSO – Daniel MARTIN
CCD : Isabelle DUBOIS – Christophe MONIER – Audrey
CHEVALIER - Gérard BRANCHY
3CM : Philippe BELAIR -Andrée RACCURT – Jean Philippe
FAVROT
CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON – Christine
FRANCOIS
CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD
RAPC : Antoine BAUTAIN – Frédéric MONGHAL
CCV : Guy DUPUIT

Excusés ayant donnés procuration :

CA3B : Patrick BOUVARD pouvoir à Jean Luc ROUX
CCPA : Frédéric TOSEL pourvoir à Elisabeth LAROCHE

Excusés :

CCPA : Gilbert BOUCHON – André MOINGEON

Absents :

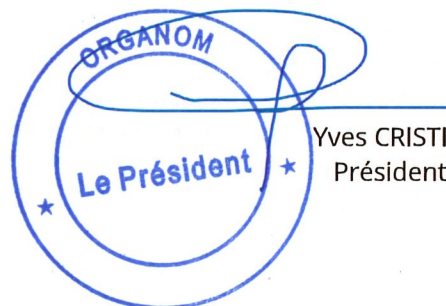
HBA : Alain AUBOEUF

Monsieur le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délibération du 29 janvier 2025

Date	Type de décision	Objet		Montant
06/02/2025	Convention d'honoraires	Accompagnement MGP	SENSEI AVOCATS	4 400,00€ HT
06/02/2025	Convention d'honoraires	Accompagnement recours MGP	SENSEI AVOCATS	320,00€ HT
19/02/2025	Convention d'honoraires	Accompagnement MGP	SENSEI AVOCATS	3 840,00€ HT
05/03/2025	Commande publique	Avenant n°1 - 202400800 - AMO pour l'élaboration de l'avant-projet et des dossiers administratifs du projet d'extension des activités de stockage du pôle de valorisation de La Tienne	Groupement conjoint et solidaire NEODYME/ECOGEOS	5 600,90 € HT
11/03/2025	Contrat	Contrat de maintenance et visites périodiques	NATURAL TECH	3229 € HT / an
12/03/2025	Commande publique	Marché Réalisation des bilans annuels du pôle de traitement et de valorisation des déchets de La Tienne - 202500300	ECOGEOS	19 980,00€ HT

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

PREND acte du compte-rendu des décisions prises par le Président depuis le 29 janvier 2025.

 Yves CRISTIN
Président

★ ORGANOM ★
★ Le Président ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.